



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 4-5.06.2026
Président	X Députés (100)
Correspondance GC	X Bureau
Secrétariat	X Chefs de groupe
Commission:	Reçu le
Objet:	PL 13837 - Point 119 adj.
Copie à:	

GRAND CONSEIL
3 JUIN 2026

Mme Bayrak Dilara
Présidente du Grand Conseil
Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale
1211 Genève 3

Genève, le 3 juin 2026

Objet : vote du PL 13837 sur l'aide financière extraordinaire d'un montant de 6 millions de francs pour les entreprises dans le cadre de la tenue du sommet du G7 2026

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

La Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers Genevois (SCRHG), section genevoise de GastroSuisse, regroupe 1550 entreprises et représente plus de 10'000 emplois.

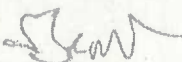
Par la présente, nous voulons attirer votre attention sur le fait que le dispositif d'indemnisation proposé dans le cadre du PL 13837 est incomplet et insuffisant tant il ignore la réalité économique du secteur de l'hôtellerie-restauration. Si le projet de loi prévoit une aide cantonale plafonnée à 100 000 francs par entreprise, ce mécanisme se limite strictement aux déprédations matérielles extérieures ou intérieures. De ce fait, il exclut totalement les pertes d'exploitation, le manque à gagner et la baisse drastique du chiffre d'affaires. Cette lacune majeure pénalise lourdement notre secteur, lequel fait déjà face à une vague massive d'annulations en raison des recommandations de télétravail et des blocages sécuritaires.

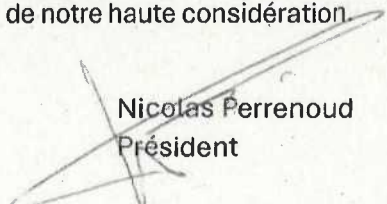
À ce titre, nous demandons l'extension du dispositif d'indemnisation à travers la mise en place d'un mécanisme dédié aux établissements qui subiraient une perte d'exploitation consécutive aux mesures de sécurité ou aux troubles à l'ordre public. Ce dispositif devrait également couvrir les coûts de sécurisation passive (installation de palissades anticasseurs) engagés par les commerçants.

Cette demande de soutien rejoint les préoccupations du Grand Conseil. En effet, la résolution R 1086 G7 2026 : *prévention des déprédations et indemnisation des entreprises*, adoptée par le plénum le 20 mars, invite expressément le Conseil d'État à mettre en place un mécanisme d'aide financière pour couvrir de tels frais. Nous ne comprenons donc pas pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte du vote de cette résolution dans la rédaction du PL 13837. Au surplus, nous notons que votre Conseil a voté la M 3197 *Protégeons nos commerces : anticipons pour réduire les coûts du G7 de juin 2026* lors de sa séance extraordinaire du 28 mai.

Manifester contre la globalisation de l'économie et ses excès est une chose, détruire l'économie locale de proximité en est une autre. Le secteur de l'hôtellerie-restauration, déjà fragilisé par le contexte économique actuel, ne peut pas servir une nouvelle fois de variables d'ajustement.

Dans l'espoir que nos propositions seront retenues par le plénum, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre haute considération.


Simon Brandt
Directeur


Nicolas Perrenoud
Président

